

## Fiche d'information clients COVID-19

### Les dispositions suivantes s'appliquent à tous les client-es

Groupe maximal de 50  
personnes, guide compris.

Respect de la distance de 1,50m.

Si la distance ne peut pas  
être respectée, port du masque.

Usage correct du masque

Ces mesures s'appliquent aux  
activités de plein air avec des  
participants adultes.  
Lors de la visite des restaurants,  
cabanes de montagne ou autre,  
respectez le concept de protection  
des hébergements.

Nettoyages ou désinfectons  
fréquents des mains, surtout  
lorsque du matériel est  
partagé (corde).

Désinfection du matériel partagé  
lors de la randonnée.

En cas de symptômes COVID  
dans les 14 jours après le tour,  
le client informe le guide

Seules les personnes qui ne  
présentent aucun symptômes  
en rapport avec covid-19 peuvent  
participer à la sortie.

**Attention:** règles plus strictes dans certains cantons

Reste en bonne santé

## Exigences fédérales générales OFSP

### La Confédération assouplit les mesures contre le coronavirus

26.05.2021

La phase de stabilisation commence le 31 mai. Nouveau:

	<p><b>Réouverture:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> Restaurants et bars</li> <li> Centres de bien-être et bains thermaux</li> </ul>		<p><b>Assouplissement pour les réunions privées</b></p> <p>A l'intérieur: max. 30 personnes A l'extérieur: max. 50 personnes</p>
	<p><b>Assouplissement pour les événements</b></p> <p> Règle générale: max. 50 personnes</p>	<p> Avec public (événements sportifs et culturels), offices religieux:</p> <p> A l'intérieur: max. 100 personnes et 1/2 de la capacité</p>	<p> A l'extérieur: max. 300 personnes et 1/2 de la capacité</p>
	<p><b>Assouplissements pour le sport et la culture</b></p> <p>Max. 50 personnes pour les sports et la culture amateurs. Compétitions avec public à nouveau autorisées.</p>		<p><b>Enseignement présentiel sans restriction de capacité</b></p> <p>Avec un plan de dépistage approuvé; valable pour les hautes écoles et les formations continues</p>
	<p><b>Suppression de la quarantaine pour les personnes vaccinées</b></p> <p>Valable pour les personnes-contacts et les voyageurs</p>		<p><b>Assouplissement de l'obligation de travailler à domicile</b></p> <p>Obligation convertie en recommandation pour les entreprises testant régulièrement leur personnel</p>
<p><b>Toujours en vigueur:</b></p>	<p> Discothèques et salles de danse fermées</p>	<p> Grandes manifestations interdites (sauf manifestations pilotes)</p>	<p> Recommandation: faites-vous tester!</p>